



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	24	27

Date de la convocation
04 décembre 2023

Séance du
12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 12 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, GILBERT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BENHERRAT, BOURGNEUF, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN, MAURY, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY

Messieurs HELLAL, DIAB, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, TILLY, ERNULT

Etaient représentés : Monsieur PERNOT DU BREUIL par Madame VIERIN, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON,

Etaient absentes ou excusées: Madame LHADI, Monsieur LEONARD

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023-12-12-01

Décision Modificative n°3

Vu la délibération n°2023-10-10-01 en date du 10 octobre 2023 relative à la décision modificative n°2. Considérant l'excédent d'investissement figurant à la décision modificative n°2.

Considérant la nécessité de procéder à des réajustements de crédits consécutifs à :

- La réalisation des travaux liée au programme pôle de centralité comprenant le réaménagement du parking du Parc et l'extension du bâtiment « Le Pigeonnier »

Conformément à la nomenclature M14, il est proposé au conseil municipal de procéder aux opérations budgétaires modificatives suivantes :

Section d'investissement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
2313/020/P25	Travaux en cours - Constructions	40 000	

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DIAB, Adjoint chargé du Budget, des Finances, Ressources Humaines et Services publics- santé

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 1er décembre 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte la décision modificative n°3

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme
Le Maire,
Bernard HELLAL